

**Compte rendu de la réunion  
du  
Comité syndical du Syndicat mixte SCOTERS  
21 mars 2005 à Bischheim**

Étaient présent(e)s :

---

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat mixte
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, vice-président du Syndicat mixte
- Madame **Danièle MEYER**, vice-présidente du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard INGWILLER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Madame **Fabienne KELLER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Théo SCHNEE**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**, membre du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jacques BIGOT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Erwin FESSMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard FREUND**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Claude KERN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René LACOGNE**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André LOBSTEIN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert LUSTIG**, membre titulaire du Syndicat mixte

- Monsieur **Alfred MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Xavier MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Albertine NUSS**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André REICHARDT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Sophie ROHFRITSCH**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Antoine SCHALL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Pierre SCHLOSSER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Gaston SCHMITT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **André SCHNEIDER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Justin VOGEL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Rémy WILLMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René WUNENBURGER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul ADAM**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Richard DIEBOLT**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Marie-Dominique DREYSSÉ**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Léger GAUTHIER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Pierre GILG**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Aloyse GRASS**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul GUILLON**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Yveline MOEGLÉN**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Alain REEB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, membre suppléant du Syndicat mixte

- Madame **Elisabeth VIERLING**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Geneviève WERLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Christine YAACOUB**, membre suppléant du Syndicat mixte

Nota : d'élus avec droit de vote (titulaire ou suppléant dont le titulaire n'est pas présent) : **37**

Autres personnes présentes :

- Monsieur **André KLEIN-MOSSER**, Maire de Bischheim
- Monsieur **Bernard PAILHES**, CUS/directeur du développement urbain
- Madame **Jacqueline TRIBILLON**, CUS/chef de service planification urbaine
- Monsieur **Hervé LEROY**, ADEUS/directeur
- Madame **Géraldine MASTELLI**, ADEUS/chargée de mission
- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte
- *d'autres personnes étaient également présentes , la réunion étant publique.*

---

En ouverture de cette réunion du Comité syndical, André KLEIN-MOSSER, Maire de Bischheim, salue l'ensemble des participants, les remercie d'être venus à Bischheim, et rappelle quelques faits historiques qui caractérisent sa commune.

Le président Robert GROSSMANN le remercie de ses mots de bienvenue, et salue également André KLEIN-MOSSER en tant que président de l'agence d'urbanisme. Il remercie l'ADEUS d'avoir pu mener à bien la formalisation de l'ensemble du dossier SCOTERS, dossier qui a été adressé à tous les membres du Comité syndical une dizaine de jours avant cette séance.

Il accueille, au nom de tous ses collègues, un nouveau représentant de la Communauté de communes de Benfeld, celle-ci ayant délibéré le 14 mars dernier. Monsieur Gaston SCHMITT remplace désormais son collègue Jacques HELFTER, que le président du Syndicat mixte remercie pour son implication tout au long de l'élaboration du SCOTERS.

Gaston SCHMITT salue ses collègues et déclare qu'il défendra les dossiers du sud de la région de Strasbourg avec conviction et au nom de l'intérêt général.

Robert GROSSMANN rappelle à ses collègues que l'objet de la réunion est de tirer le bilan de la concertation, puis d'arrêter le projet de schéma. Mais le Comité syndical a également un avis à donner sur des points de nature financière, et il s'agit auparavant d'approuver le Compte administratif 2004, de constater que le Compte de gestion de notre Trésorier correspond aux mêmes

chiffres, et d'approuver un budget supplémentaire dont l'objectif est de reporter le résultat du compte administratif au budget du Syndicat mixte pour l'année 2005.

### **Approbation du Compte administratif 2004 :**

Le président indique que le compte administratif 2004 fait apparaître les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : un excédent de **75 584,20 €**
- En section d'investissement : un excédent de **31 187,73 €**

Ces résultats positifs ne doivent pas masquer une situation financière délicate du Syndicat mixte. Les recettes 2004 prévoyaient une subvention en provenance de l'Etat de 90 000 €, et seuls 30 000€ ont été alloués au Syndicat mixte en fin d'année 2004 ! Le président indique que nous attendons, de la part de l'Etat, une réponse à notre demande faite il y a plusieurs mois. En conséquence, une partie de la dépense concernant le coût des études dues à l'ADEUS en 2004 a été reportée sur 2005.

Le président rappelle à ses collègues que le budget actuel du Syndicat mixte se situe désormais en dessous de 500 000 € (il était de 730 000 € il y a 2 ans). Il s'agit ainsi, pour l'administration du Syndicat mixte, de faire le maximum avec des moyens qui ne permettent aucun excès.

Il n'y a aucune question ou observation sur ce compte administratif, et le président Robert GROSSMANN se retire, en donnant la présidence de cette partie de la séance à son collègue Daniel HOEFFEL, 1<sup>er</sup> vice-président du Syndicat mixte.

Daniel HOEFFEL propose au Comité syndical de se prononcer sur la délibération suivante :

***Le Comité syndical***  
*sur proposition du Président*  
*après en avoir délibéré,*

*Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat mixte,*

***approuve le compte administratif du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2004 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :***

### **Section de fonctionnement – Dépenses**

#### ***Chapitres***

<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>140 144,94 €</i>
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>152 235,95 €</i>
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	<i>190 000,00 €</i>
<i>68 Dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>14 512,05 €</i>

**TOTAL**

**496 892,93 €**

### **Section de fonctionnement – Recettes**

#### ***Chapitres***

<i>74 Dotations, subventions et participations</i>	521 696,42 €
<i>75 Autres produits de gestion courante</i>	21 040,00 €
<i>77 Produits exceptionnels</i>	0,01 €

**TOTAL** 542 736,43 €

<b>Résultat de l'exercice</b>	+ 45 843,50 €
<i>Résultat reporté</i>	+ 29 740,70 €
<i>Résultat cumulé</i>	+ 75 584,20 €

### **Section d'investissement – Dépenses**

#### ***Chapitres***

<i>20 Immobilisations incorporelles</i>	1 433,78 €
<i>21 Immobilisations corporelles</i>	7 577,60 €

**TOTAL** 9 011,38 €

### **Section d'investissement – Recettes**

#### ***Chapitres***

<i>10 Dotations, fonds divers et réserves</i>	2 689,55 €
<i>28 Amortissements des immobilisations</i>	14 512,05 €

**TOTAL** 17 201,60 €

<b>Résultat de l'exercice</b>	+ 8 190,22 €
<i>Résultat reporté</i>	+ 22 997,5 €
<i>Résultat cumulé</i>	+ 31 187,73 €

Le vice-président met cette délibération aux voix, et **celle-ci est adoptée à l'unanimité** (le président du Syndicat mixte n'ayant pas pris part au vote). Daniel HOEFFEL redonne la présidence de la séance à Robert GROSSMANN.

### **Compte de gestion 2004 du trésorier du Syndicat mixte :**

Ce compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2004, a été produit par le comptable le 4 mars 2005, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux de notre compte administratif, et le président demande à ses collègues, puisqu'il n'y a pas de questions, d'approuver la délibération suivante :

**Le Comité syndical**  
*sur proposition du Président*  
*après en avoir délibéré,*

*Vu les comptes présentés par M. Pierre-Jean BOUELLAT, Trésorier du Syndicat mixte, de ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 janvier 2005,*

*Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2004,*

*Statuant sur les opérations de l'exercice 2004, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes,*

**Constate** que les opérations effectuées pendant la gestion 2004 se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Mandats émis</i>	496 892,93 €	<i>Titres émis</i>	542 736,43 €
		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 45 843,50 €</b>
		<i>Résultat reporté</i>	+ 29 740,70 €
		<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 75 584,20 €</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Mandats émis</i>	9 011,38 €	<i>Titres émis</i>	17 201,60 €
		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 8 190,22 €</b>
		<i>Résultat reporté</i>	22 997,51 €
		<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 31 187,73 €</b>

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Budget supplémentaire 2005 :**

Le président du Syndicat mixte aborde le **budget supplémentaire 2005**, dont l'objet est de reporter les résultats de l'exercice 2004 sur le budget 2005 du Syndicat mixte pour le SCOTERS, et d'inscrire ce report sur des lignes à abonder autant en fonctionnement qu'en investissement. Aucune observation ou prise de parole n'étant demandée, il propose ainsi d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,*

**arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2005** du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

## **I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES**

#### *Chapitres*

<i>011 Charges à caractère général</i>	5 000,00 €
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	70 000,00 €
<i>68 Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	584,20 €

<i>TOTAL</i>	<b>75 584,20 €</b>
--------------	--------------------

### **RECETTES**

#### *Chapitres*

<i>002 Résultat reporté</i>	75 584,20 €
-----------------------------	-------------

<i>TOTAL</i>	<b>75 584,20 €</b>
--------------	--------------------

## **II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

#### *Chapitres*

<i>21 Immobilisations corporelles</i>	31 771,93 €
---------------------------------------	-------------

<i>TOTAL</i>	<b>31 771,93 €</b>
--------------	--------------------

### **RECETTES**

#### *Chapitres*

<i>001 Résultat d'investissement reporté</i>	31 187,73 €
<i>28 Amortissement des immobilisations</i>	584,20 €

<i>TOTAL</i>	<b>31 771,93 €</b>
--------------	--------------------

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

---

Le président du Syndicat mixte propose à ses collègues de passer ensuite aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, et il s'agira pour le Comité syndical de tirer le bilan de la concertation, puis d'arrêter le projet de SCOTERS, après un débat général commun à ces deux points (l'ensemble du Comité syndical est d'accord avec cette proposition).

Le Comité syndical a longuement débattu des pièces essentielles qui constituent le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, c'est-à-dire :

- du **PADD** -ou « projet d'aménagement et de développement durable »-
- du **DOG**, -ou « document d'orientations générales »-
- et du **rapport de présentation**,

dont l'utilité et le contenu ont été évoqués lors du précédent Comité syndical du 23 février 2005.

Si le rapport de présentation n'a été transmis qu'en noir et blanc aux membres du Comité syndical, c'est simplement pour une question de coût : 260 pages en couleur multipliées par 100 dossiers auraient coûté environ 7 000 € de plus que des exemplaires en noir et blanc ! Mais le document « arrêté » qui sera prochainement transmis pour avis aux élus sera bel et bien en couleur ! (*nota : chacun peut consulter, télécharger, voire imprimer tous les documents du SCOTERS en couleur sur le site [www.scoters.org](http://www.scoters.org)*).

Le président indique également que celles et ceux qui ont gardé les nombreuses versions intermédiaires des documents qui constituent aujourd'hui notre SCOTERS peuvent en percevoir les multiples améliorations, à la fois sur le fond et sur la forme. Il rappelle aussi que nous élaborons un des premiers SCOT en France, dans le cadre de lois qui sont à peine stabilisées.

Le président du Syndicat mixte présente ensuite aux membres du Comité syndical le contenu, puis le bilan de ces 3 années de concertation, en rappelant ce qui a été entrepris depuis la réunion du Comité syndical de Hoerdt, le 23 mars 2002, quand les élus ont fixé ensemble les modalités de la concertation (*ces éléments sont d'ailleurs indiqués dans les 2 rapports au Comité syndical*) :

1. Les études préalables à l'élaboration du SCOTERS ont été tenues à la disposition du public pendant toute la durée de son élaboration et jusqu'à l'arrêt du projet conformément à l'article L.122-8 du code de l'urbanisme.

2. Un dossier était également consultable au siège de chacune des Communautés membres du Syndicat mixte.

3. Le public a pu faire connaître ses observations en les consignant dans un des 14 registres ouverts à cet effet dans les locaux susmentionnés ou par courrier adressé au Syndicat mixte. Ces registres ont permis d'enregistrer, au total, 35 contributions.

4. Dans la phase d'établissement du diagnostic et du PADD, la concertation s'est poursuivie. Les modalités de la concertation mentionnées pour la 1ère phase ont été respectées, et des expositions et réunions publiques ont été organisées.

5. Cette première exposition sur les enjeux du diagnostic avait pour objectif de présenter et d'expliquer au grand public le contenu du diagnostic. Elle a été réalisée en 3 exemplaires afin qu'elle puisse être montée simultanément dans 3 lieux. Elle a été présentée **14 fois** dans 9 Communautés de communes différentes, ce qui correspond à 210 jours d'exposition. A chaque présentation, les derniers numéros du magazine et le registre étaient mis à disposition des habitants.

6. Le projet d'aménagement et de développement durable a été présenté à la Foire européenne de Strasbourg en septembre 2003. Pendant 10 jours, le personnel du Syndicat mixte était présent en permanence sur le stand, et 15 élus se sont relayés pour rencontrer les habitants pendant une ou deux heures chaque jour. Les contributions recueillies à la Foire européenne ont fait l'objet d'une synthèse diffusée à 800 exemplaires.

7. 7 réunions publiques consacrées aux enjeux du diagnostic ont été organisées dans 7 Communautés de communes différentes. Les comptes-rendus de ces réunions ont été synthétisés dans le magazine n°7.

8. 2 autres réunions publiques, à Berstett et à Blaesheim, ont été organisées pour identifier les éléments qui, dans le PADD provisoire, faisaient consensus et ceux qui pouvaient nécessiter un approfondissement. Elles ont chacune fait l'objet d'une synthèse diffusée à 800 exemplaires.

9. Dans la phase 3, relative à la mise en oeuvre du PADD, la concertation s'est poursuivie selon les modalités des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases. Une nouvelle exposition sur les grandes orientations du projet SCOTERS a été présentée **14 fois** dans 10 Communautés de communes, ce qui correspond à 234 jours d'exposition.

10. 5 réunions publiques ont été programmées pour partager les grandes orientations du SCOTERS avec les habitants à Strasbourg, Benfeld, Brumath, Erstein, et Marlenheim.

11. Au long des phases 2 et 3 de la concertation, un important « **groupe de travail** » a été créé pour permettre aux élus du Syndicat mixte, aux maires des communes du SCOTERS, aux personnes publiques associées, aux représentants du monde socio-économique (universités, CESA, ADIRA, CAUE...) et associatifs (comme Alsace Nature), de prendre connaissance de l'avancement des documents de travail et d'y réagir. Ce groupe de travail, auquel étaient invités jusqu'à 800 personnes, s'est réuni 6 fois à Lingolsheim, Blaesheim, Vendenheim, Ostwald, Strasbourg et Nordhouse.

12. A toutes ces rencontres, se sont ajoutées un grand nombre de réunions avec les représentants des personnes publiques associées, plus 3 réunions de travail avec les représentants des Autorités organisatrices de transports.

13. Les contributions écrites ont principalement été faites par les représentants des personnes publiques associées. Elles ont permis l'amélioration des rédactions successives des documents, et la prise en considération des intérêts de ces collectivités.

14. Le magazine « 2000-2015 » a régulièrement présenté des synthèses (en français et en allemand) de l'état d'avancement du projet de SCOTERS. Rédigé dans un langage accessible au grand public, il a vulgarisé les études, permettant une appropriation maximale du projet. 10 numéros et un numéro spécial ont été réalisés. Au total ce sont environ **572 000 magazines** qui auront été imprimés au cours de l'élaboration du SCOTERS, presque un par habitant !

15. Le site web [www.scoters.org](http://www.scoters.org) a été créé pour permettre à l'ensemble des acteurs d'accéder à toutes les informations sur le SCOTERS. Grâce à une mise à jour régulière, on a pu y télécharger aussi bien l'ensemble des documents d'études que le questionnaire fait auprès des élus, les panneaux de toutes les expositions, les comptes-rendus de toutes les réunions, ou encore les versions française et allemande des numéros du magazine « 2000-2015 ». Depuis sa mise en ligne en mars 2002, le nombre de visites s'élève à environ **30 000**. On peut d'ailleurs aujourd'hui y télécharger l'ensemble des documents du SCOTERS.

16. 3 conférences de presse ont été organisées. Des affiches et des tracts ont été largement diffusés pour annoncer les expositions et les réunions publiques.

17. Il est à noter qu'en plus des actions organisées dans le strict cadre de la concertation, un nombre important de présentations du SCOTERS ont été faites, dans des cercles plus restreints, la dernière ayant eu lieu le 16 mars 2005, à Minversheim, devant les élus de la Communauté de communes du pays de la Zorn. On notera également que le Syndicat mixte a été sollicité par l'Etat

(Ministère de l'urbanisme) dans le cadre de sa démarche « scot-témoins » pour présenter la concertation du SCOTERS, le 12 mai 2004, à Paris. Cette présentation a fait l'objet d'un compte-rendu diffusé au niveau national. Le SCOTERS a également fait l'objet d'une présentation lors de plusieurs stages sur les SCOT à l'E.N.P.C, au C.N.F.P.T et au C.I.F.P (*organisme qui forme les personnels de l'Etat*), ainsi que lors de la première rencontre nationale sur les SCOT, à Strasbourg, les 5 et 6 octobre 2004. Le Syndicat mixte a également été audité par le CESA le 10 décembre 2003.

**18.** En matière transfrontalière, le Syndicat mixte pour le SCOTERS a organisé un séminaire transfrontalier le 12 mars 2003, qui a réuni 120 personnes (60 allemandes et 60 françaises) pour les faire réagir sur la première version du Livre blanc. Le résultat du travail sur le Livre blanc est venu alimenter le travail sur le SCOTERS et le Regionalplan, et a été présenté au public en même temps que l'exposition de la 3ème phase de concertation, sur des panneaux d'exposition bilingues.

**19.** Enfin, le site bilingue [www.strasbourg-ortenu.org](http://www.strasbourg-ortenu.org) a été créé spécifiquement pour le volet transfrontalier du SCOTERS. Le Livre blanc « Strasbourg-Ortenau : orientations et projets pour un développement commun » y est téléchargeable. Environ **10 000 visites** ont été faites depuis la mise en ligne de ce site en mars 2003.

Après cet exposé des faits, Robert GROSSMANN présente le **bilan de cette concertation**, qui aura duré près de 3 années (du 23 mars 2002 au 21 mars 2005), et qui a été riche d'enseignements. Cette concertation a débuté alors que le projet SCOTERS n'était qu'une ébauche, et a permis d'en affiner à la fois les objectifs, les principes et le contenu. Concerner sur un projet complexe et nouveau, qui combine le long terme et l'intérêt général, était une gageure ! Pour cette concertation, le Syndicat mixte a mis à disposition des moyens humains et financiers importants.

Au chapitre des déconvenues, Robert GROSSMANN remarque que notre projet n'a pas « déplacé les foules » malgré l'effort assez impressionnant des actions de communication (10 magazines, 2 sites web, 28 expositions, 14 réunions publiques...). On notera également que le nombre d'observations inscrites sur les 14 cahiers de doléances (*35 observations au total*) est resté très faible.

Dans les points très positifs, on retiendra que les personnes qui se sont déplacées se sont, la plupart du temps, beaucoup impliquées dans la démarche. Les débats ont été réellement constructifs et passionnants. Une majorité des habitants de la région de Strasbourg ont pu lire certaines de nos publications. Robert GROSSMANN rappelle que 200 000 exemplaires du numéro spécial ont été diffusés via les DNA, et 260 000 exemplaires du magazine n°8 l'ont été via les publications institutionnelles des Communautés de communes. On peut estimer à une dizaine de milliers le nombre de personnes qui ont été vraiment impliquées dans l'élaboration du SCOTERS, ce qui est également très positif.

Le Syndicat mixte a ainsi joué un rôle majeur et a permis des discussions et des débats très riches sur des sujets peu abordés par ailleurs. Situé à l'interface du monde urbain et périurbain, il a permis à tous de mieux comprendre les enjeux de la région de Strasbourg dans son ensemble, et de participer à l'élaboration du projet, mais aussi de ses orientations générales.

Le président ajoute qu'au niveau des élus, l'élaboration de ce schéma leur a fait partager une vision commune de notre région, et cela lui semble très positif.

Mais le plus important à ses yeux est que la concertation aura eu une action directe sur l'élaboration des documents successifs du SCOTERS. Le PADD ainsi que le DOG ont chacun fait l'objet de plusieurs réécritures de fond successives, au fur et à mesure que la concertation s'est déroulée. Les représentants des maître d'ouvrage et maître d'œuvre des études ont été particulièrement attentifs pour que chaque observation, orale ou écrite, fasse l'objet d'une évaluation, avant sa prise en compte éventuelle.

En conclusion, Robert GROSSMANN note que :

- 1 - Les modalités de la concertation, ouverte le 23 mars 2002, ont été respectées,
- 2 - Le contenu de cette concertation a été dense, avec 3 grandes expositions successives, ainsi que diverses réunions publiques,
- 3 - Cette concertation a servi à élaborer un projet réellement partagé.

Sur la base de ce rapport, il propose à ses collègues de tirer un bilan très positif de cette concertation, après le débat général qui suivra sa présentation.

### **Sur le contenu du projet SCOTERS :**

Robert GROSSMANN rappelle à ses collègues élus qu'ils ont débattu, à plusieurs reprises, de ce que devait être le SCOTERS. Il est ressorti des débats que le SCOTERS est une réflexion lourde sur l'articulation de nos diverses politiques thématiques et territoriales dans les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement.

Les documents qui constituent le schéma de cohérence territoriale doivent être clairs, synthétiques et également pédagogiques ; ils doivent également être suffisamment souples pour laisser une marge d'appréciation aux Maires, dans le cadre de leur PLU. A cet égard, il est rappelé aux élus que le SCOTERS ne comporte pas de carte de destination générale des sols, comme le veut la loi.

Robert GROSSMANN indique également que les élus ont défini ce que ne devait pas être le SCOTERS, à savoir une addition ou une compilation de différents projets qui se juxtaposeraient. Au bout de cinq années d'études, il pense que nous sommes collectivement arrivés à un projet cohérent, et, il l'espère, partagé.

Y est affirmé le rôle de la métropole strasbourgeoise, le partage du développement sur l'ensemble de notre territoire, et une protection accrue de l'environnement. La priorité est donnée aux transports collectifs, aux logements et à l'activité pour que toute notre région reste dynamique et profite de l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire ainsi que de la présence de l'Europe, de la recherche ou de l'université. Mais nous savons qu'il faut aussi accroître notre attractivité et améliorer notre accessibilité. Certains projets de contournement autoroutier de l'agglomération strasbourgeoise, qu'il est impossible de ne pas prendre en compte, ont été retenus dans le projet de SCOTERS. Enfin, la place de l'agriculture, des paysages, des énergies renouvelables, de la qualité de l'eau et de l'air trouvent leur place dans ce schéma, qui est un véritable exercice de prospective territoriale et de développement durable.

Les multiples versions des documents, élaborés par les représentants de l'agence d'urbanisme, sont là pour témoigner du long mûrissement de notre réflexion, sur un grand territoire où chacun a appris à connaître le point de vue de l'autre, à le comprendre, à le respecter.

Là encore, le président du Syndicat mixte souhaite rappeler rapidement quelques chiffres :

- Les élus du Comité syndical se sont réunis 23 fois depuis l'assemblée constitutive du 1<sup>er</sup> juin 1999 pour débattre des documents d'études et en partager le contenu.

- Les 5 commissions qui ont été créées à la fin de l'année 1999 ont donné lieu à 27 réunions de commissions, organisées dans 13 communes différentes. Ces commissions thématiques ont donné naissance à des ateliers transversaux et territoriaux, et des dizaines de réunions dans lesquelles les débats furent riches ont permis l'éclosion du projet et des orientations générales de notre schéma de cohérence territoriale.

- L'élaboration de ces documents s'est faite de manière quasi continue, et a tenu compte des multiples prises de positions des élus, mais aussi des préoccupations des représentants des personnes publiques associées à son élaboration.

- 2 débats « officiels » ont eu lieu, au sein de l'organe délibérant *-en vertu de l'article L.122-8 du code de l'urbanisme-* sur les « orientations du projet d'aménagement et de développement » à Ostwald (le 4 juillet 2003) et à Strasbourg (le 29 septembre 2004). Ces débats, auxquels se sont ajoutés de nombreux autres, ont progressivement fait émerger de grandes convergences.

Ainsi, au bout de cinq années d'études, le président Robert GROSSMANN propose à ses collègues d' « arrêter » le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg, principalement constitué :

- d'un **rapport de présentation**, lui-même formé
  - du diagnostic,
  - de l'état initial de l'environnement,
  - des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales,
  - des incidences des orientations du schéma sur l'environnement,
  - de documents annexes.
- du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ou **PADD**.
- et du Document d'Orientations Générales, ou **DOG**.

Avant d'engager le débat, Robert GROSSMANN souligne le risque de ne débattre que de certains projets, et non pas de la cohérence générale de tous les projets entre eux. Il s'agit de savoir si nous pouvons « arrêter », aujourd'hui, un projet de schéma cohérent pour notre région de Strasbourg. Il rappelle enfin que ce projet de schéma n'est pas définitif, et qu'il fera l'objet de nombreuses consultations et d'une enquête publique avant son approbation prévue d'ici un an environ, chacun pourra donc donner son avis !

Le président propose à ses collègues de prendre la parole.

### **Débat général :**

Hubert HOFFMANN indique avoir reçu, certainement comme l'ensemble de ses collègues, un courrier signé du collectif « GCO non merci ». Il souhaite savoir si ce courrier, daté du 17 mars 2005, comprenant d'une part des réflexions et propositions d'Alsace Nature sur le PADD et le DOG du SCOTERS, et d'autre part, la copie d'une lettre ouverte adressée par ce même collectif à M. Adrien ZELLER, président du Conseil Régional, est recevable ou non.

Puisque la lettre –destinée au président du Syndicat mixte– qui accompagne les deux documents précités est co-signée par JD ZETER (pour les élus), B. KLEIN (pour les agriculteurs) et M. DUBROMEL (pour les associations), Robert GROSSMANN propose que le signataire des élus –présent au Comité syndical– en explique la démarche.

Jean-Daniel ZETER explique à ses collègues n'avoir signé la lettre qu'en ce qui concerne le GCO. Il ne se sent pas solidaire des réflexions et propositions d'Alsace Nature, et adhère à tout le discours préliminaire que le président du Syndicat mixte vient d'exposer. Le bilan de la concertation ainsi que le contenu du document le satisfont, à l'exception du seul point qui concerne le GCO, dont il souhaiterait que le schéma parle « au conditionnel » plutôt qu'au futur.

Robert GROSSMANN indique que la majorité des points évoqués dans les textes diffusés par le collectif précité ne sont pas nouveaux et ont été largement débattus au cours de diverses réunions (groupe de travail, réunions publiques, réunions du Bureau et réunions du Comité syndical). La question du GCO a notamment fait l'objet de très nombreux débats.

Xavier MULLER évoque à ce sujet la réunion publique de Marlenheim, le 3 mars dernier, où le GCO a été largement débattu. Il évoque également les deux dernières réunions du Bureau du Syndicat mixte (*la dernière était ouverte aux présidents des Communautés de communes*) où cette question fait l'objet de nombreuses interventions.

Jean-Paul LINGELSER évoque la question des gravières. Le DOG, dans son chapitre qui concerne la prévention des risques pour la santé publique (p. 44), ne permet pas la création de nouvelles gravières, afin de limiter la vulnérabilité de la nappe. Monsieur LINGELSER au nom de la commune de Nordhouse souhaiterait que ce paragraphe soit purement et simplement supprimé, la ZERC (zone d'exploitation et de réaménagement coordonnés de carrières) s'appliquant jusqu'en 2014.

Théo SCHNEE ne voudrait pas qu'il y ait incohérence entre la ZERC et le SCOTERS. Il se demande, entre ces deux documents (qui ont une portée juridique) lequel prime sur l'autre.

Fabienne KELLER ne mésestime pas l'aspect économique d'une gravière pour une commune. Mais l'accès direct à la nappe phréatique et le risque qui en résulte sont des sujets d'intérêt général essentiels.

André SCHNEIDER évoque le contenu des documents comme une réflexion collective de grande qualité, et tient à souligner les éléments positifs du SCOTERS. Mais ce schéma étant un des premiers en France à être arrêté, nous aurons sans doute à « essayer les plâtres ». Il est ainsi difficile de comparer la ZERC et le DOG du SCOTERS (qui ne sont ni l'un ni l'autre des documents législatifs), l'essentiel étant de privilégier l'intérêt commun.

Après ces différentes prises de positions, le président du Syndicat mixte fait un rapide tour de table pour demander à ses collègues « qui souhaite garder la rédaction actuelle », et « qui souhaite la modifier » (comme le propose M. LINGELSER). Les résultats de ce vote sont les suivants :

**Pour garder le texte en l'état : 25 voix**

**Pour supprimer le dernier paragraphe : 3 voix**

**Abstention : 3**

**(6 élus n'ont pas pris part au vote)**

Gaston SCHMITT exprime sa profonde satisfaction sur l'ensemble du document d'orientations générales du SCOTERS, qui lui convient parfaitement, à l'exception de « l'oubli » de planifier une plateforme d'activités logistiques sur Kogenheim. Il pense que de nombreux membres du Comité syndical ont été « mal informés » sur les conditions de réalisation d'une telle plateforme, qui pourrait être complémentaire à celle de Dambach, dédiée à l'industrie, et qui aurait l'avantage sur cette dernière d'être raccordée à la voie ferrée. Il remercie Théo SCHNEE d'avoir, quelques jours avant cette réunion, convié les maires du secteur à une réunion d'information en présence de Francis GRIGNON, vice-président du Conseil général. Gaston SCHMITT évoque encore les rôles différents que devront jouer dans le futur la VRPV et la RN83, laquelle est une « bonne route » qui permet un accès aisé aux communes qu'elle dessert. Il ajoute qu'il faudrait régler le problème de Fegersheim. Il se déclare pour la liaison Piémont/Lahr, et dit qu'il faut avoir le courage de planifier et de réaliser le GCO.

René LACOGNE intervient sur le projet de réaménagement de la RN83 au droit de sa commune. Pour lui, la RN83 doit devenir à terme un axe de desserte locale, et en aucun cas un axe de transit. Son trafic supportera, certes, toujours des camions et il convient d'aménager cette route en cohérence avec sa future destination.

Théo SCHNEE revient sur la réunion dont a parlé Gaston SCHMITT. Il indique à ses collègues que son point de vue sur la zone logistique de Kogenheim était très réservé au départ. La réunion qu'il a organisée a permis d'aboutir à une position commune, les élus s'étant mis d'accord sur le fait que le SCOTERS n'a pas vocation à étudier la faisabilité ou les contraintes de tel ou tel projet, mais qu'il appartenait à ce dernier de planifier l'avenir et de permettre à des projets voulus par les élus de pouvoir se réaliser.

Danièle MEYER rejoint la position évoquée par Théo SCHNEE et propose d'inscrire cette zone au projet de schéma. Le président Robert GROSSMANN propose de demander l'avis des élus sur ce point à la fin du débat général.

Marie-Dominique DREYSSÉ fait part de ses impressions quant à l'ensemble du document, à la fois sur la quantité d'informations et sur la transparence du processus, qui a conduit à présenter aujourd'hui aux élus un projet de schéma. Elle se demande pour autant si la concertation aura réussi à atteindre l'objectif de sensibilisation, mais surtout de participation effective du grand public. Selon Mme DREYSSÉ, on ne peut que se féliciter de ce schéma qui est un des premiers en France, conforme à une loi SRU qui a modifié les règles dans la planification et l'aménagement de notre territoire. Mais l'enjeu le plus fort est pour elle l'enjeu démocratique (problèmes liés à l'effet de serre, à Kyoto, aux réserves d'énergies fossiles...). Si elle est d'accord avec le fait qu'il y a eu beaucoup d'échanges pendant la concertation, elle estime qu'il y a eu peu d'approche globale, et que le nombre des réunions publiques pour débattre du PADD (Blaesheim et Berstett) aurait pu être augmenté. Sa conclusion sur le bilan de la concertation est que, si les modalités de celle-ci ont bien été respectées, la rencontre avec les citoyens n'a pas eu lieu. Elle indique qu'elle s'abstiendra lors du vote. Quant au contenu du schéma, elle estime que le document est très riche, et dans l'esprit de la loi. Cependant, il manque une hiérarchisation des orientations du projet et des indicateurs précis qui permettraient d'évaluer et de suivre ce schéma. Elle est d'accord avec la priorité donnée aux transports collectifs, mais signale qu'à aucun moment on ne subordonne l'ouverture à l'urbanisation de l'habitat à la desserte préalable en transport en commun, ce qui aurait été préférable. Enfin, elle se demande quelle est l'articulation entre le SCOTERS et « l'appel à projet métropolitain CUS-Ortenau », rapporté par les DNA le 18 mars dernier. Pour conclure, elle souhaite que, lors de l'enquête publique, chacun puisse bien appréhender les enjeux de ce schéma.

Etienne WOLF est étonné des quelques critiques émises par Marie-Dominique DREYSSÉ sur la participation aux diverses réunions publiques organisées par le SCOTERS. Pour avoir assisté à beaucoup d'entre elles, les débats ont été riches entre les élus et la population, même si tous les élus n'étaient pas présents à chaque réunion et si le grand public ne s'est pas massivement déplacé.

Robert GROSSMANN souligne l'implication des élus du Comité syndical tout au long de la concertation. Si la participation du grand public n'a pas été plus forte, ce n'est pas « faute d'avoir essayé », et le Syndicat mixte a mis en place un ensemble important de supports d'information et de sensibilisation à destination des habitants. Avec la mise en ligne permanente de nos travaux, les diverses réunions, expositions, magazines, etc., l'information en continue sur l'élaboration du schéma s'est doublée d'une volonté de pédagogie sur les enjeux de la région de Strasbourg. Pour le président du Syndicat mixte, on ne peut exercer sur le citoyen la contrainte de l'obligation à participer à l'élaboration d'un tel schéma, et la présentation qu'il a fait du bilan de la concertation a indiqué clairement les limites de la participation du grand public. Cela n'enlève en rien une quelconque validité à cette concertation, qui aura duré près de 3 années !

Bernard INGWILLER évoque le développement économique et l'emploi, dont il estime que le schéma favorise, pour l'essentiel, l'axe nord-sud. Il souhaite que les zones d'activités bien desservies (autant par les transports publics que par les échanges autoroutiers) puissent se développer. En ce qui concerne les centres de déchets ultimes (CSDU), il aimerait que le SCOT puisse préciser que, dans un délai de 10 ans, le CSDU de Hochfelden soit fermé. Pour le reste, il estime que l'équilibre des orientations du schéma est bon et réaliste, et constitue un « juste milieu » de ce qu'il est possible de planifier à moyen terme.

Justin VOGEL rejoint Bernard INGWILLER sur la qualité de l'ensemble du document. Cependant, il estime ne pas pouvoir arrêter le SCOTERS en l'état si celui-ci ne traite pas de la réalisation du GCO « au conditionnel » (et non pas au futur). Il est en cela totalement rejoint par René WUNENBURGER.

Rémy WILLMANN s'associe aux diverses félicitations déjà émises concernant la rédaction de ce dossier, et, en tant qu'élus de la Communauté de communes de Benfeld soutient l'initiative du maire de Kogenheim. Il apporte également son soutien à la possibilité qu'ont les communes d'équiper de petites zones à usage artisanal. En tant qu'élus représentant le monde agricole, il pense qu'on aurait pu aller plus loin dans la délimitation des zones très fertiles pour l'agriculture. Il évoque également la question des zones inondables.

Paul ADAM oriente son propos sur la localisation des activités commerciales. Il se demande qui peut dire, aux franges d'un bourg centre, si telle ou telle implantation commerciale participe du développement de ce bourg centre (qu'il soit situé sur son banc communal ou non) ? Il aurait aimé qu'on définisse plus précisément le périmètre des bourgs centres.

Daniel HOEFFEL approuve globalement le document présenté, dont la qualité est remarquable. L'ensemble de la concertation correspond à une réalité, et il s'associe aux paroles de remerciements de ses collègues sur la qualité des documents, qui deviendront des documents de référence. Cependant, il indique qu'il sera amené à s'abstenir, lors du vote final sur l'arrêt du projet de schéma, sur le passage concernant le seul GCO. Ceci est à interpréter comme une incitation à poursuivre les discussions et les négociations entre les grandes collectivités, même si on ne trouve vraisemblablement pas d'alternative à ce grand projet.

Fabienne KELLER fait remarquer que le débat qui s'est instauré au sein du Comité syndical a toujours été serein, et que tous les élus, qui se sont largement investis pendant l'élaboration du schéma, ont pu légitimement présenter leurs points de vue et écouter les préoccupations de chacun, concernant le GCO comme l'ensemble des grands projets retenus par le schéma. Elle n'est pas d'accord avec Daniel HOEFFEL sur le GCO : le SCOTERS est un document de planification, et inscrire le GCO dans notre schéma n'est pas un engagement à sa réalisation. Elle rappelle que le GCO (ainsi que la VLIO) étaient inscrit au SDAU, dont le rapport de présentation présente le bilan. Pour elle, il est important de conserver le tracé du GCO et de ne pas le rayer d'un trait de plume comme on l'a fait, en son temps, pour le canal Rhin-Rhône. Ce qui est important, c'est de préserver l'avenir. Elle indique également vouloir engager, à court terme et à Strasbourg, un débat sur la place de la voiture. Un tel débat pourrait être décliné dans d'autres collectivités. Pour elle, ce qui est important dans le SCOTERS, c'est l'articulation des diverses thématiques entre elles (par exemple l'implantation de nouvelles plateforme logistiques avec le trafic qu'elles induisent, lequel trafic traverse aujourd'hui l'agglomération strasbourgeoise...). Ainsi, si la logistique, sous-produit de la délocalisation, nous oblige à prévoir des sites adéquats, il ne faut cependant pas en surestimer les surfaces nécessaires.

Claude KERN souligne la clarté et la lisibilité du document qui le rend très compréhensible. Il rejoint Fabienne KELLER quand elle indique qu'il faut garder le GCO dans le SCOTERS, mais rejoint également Justin VOGEL et René WUNENBURGER pour que le maintien de ce projet se fasse « au conditionnel ».

Robert GROSSMANN souligne que le SCOTERS n'est pas centré sur le GCO. Ce projet n'occupe que quelques pages sur les 350 qui constituent les documents du SCOTERS, lequel affirme par ailleurs une priorité à donner aux transports collectifs.

Jean-Daniel ZETER n'est pas d'accord. Le GCO a un impact sur la qualité de l'air, de l'eau, des paysages, des vocations agricoles des terres qu'il traverse. Il demande à ce sujet un moratoire et une inversion réelle des priorités.

Jacques BIGOT apprécie le travail remarquable qui a été mené depuis le début de l'élaboration du SCOTERS. Concernant le GCO, il souhaite qu'il y ait un large débat, mais le SCOTERS n'en est pas forcément le lieu unique. Il est très étonné que le premier vice-président du Syndicat mixte envisage de s'abstenir sur ce sujet qui mériterait une attitude claire. A défaut, il se demande si on ne pourrait pas trouver une formulation de compromis.

André REICHARDT intervient au nom de la commune d'Eckwersheim pour demander que soit précisé dans le SCOTERS une utilisation possible de la grande zone auparavant dédiée aux activités économiques (entre le canal et la RD 63), en signalant qu'il existe un projet de loisirs équestres qui recueille l'aval de la Chambre d'agriculture et qui est compatible avec les zones humides protégées par le Conseil général.

Le président du Syndicat mixte fait rapidement voter l'ensemble de ses collègues sur ce dernier point, qui recueille un avis favorable.

En ce qui concerne la zone de Kogenheim, le président demande à l'assemblée de se prononcer sur le rajout ou non d'une plateforme d'activités à usage essentiellement logistique sur cette commune. Le résultat du vote est le suivant :

**Pour : 27**

**Contre : 1**

**Absention : 6**

**(3 élus n'ont pas pris part au vote)**

Suite à ce vote, le président souhaite évoquer le GCO en rappelant que depuis plus de 30 ans, ce projet est planifié et programmé, et que depuis plus de 30 ans, peu de choses ont été faites pour que le GCO existe réellement. Robert GROSSMANN entend parfaitement tous ceux qui plaident pour les transports publics, les tram-train, les bus, mais signale qu'aujourd'hui, les collectivités publiques rencontrent des difficultés croissantes de financement de ces transports publics, mais également avec l'opérateur chargé de la gestion des réseaux ferrés. Il cite à cet égard l'exemple du Port de Strasbourg où les décisions de cet opérateur vont à l'encontre de l'objectif souhaité de bonne desserte et d'accessibilité ferrée du site, pour ses usagers. La réalité demande ainsi de prendre en compte rapidement la situation d'engorgement de l'axe nord-sud alsacien et de l'accès à l'agglomération strasbourgeoise qui risque l'embolie. Ou bien le GCO répond à une nécessité, et il faut le faire, ou bien il est inutile, polluant, handicapant, etc., et il faut le supprimer ! Pour lui, une solution de compromis n'a pas lieu d'être, car à force d'être « ni pour, ni contre », on ne réalise jamais grand-chose en Alsace. Il réaffirme que le GCO n'est pas un élément central du SCOTERS, et souhaite que Daniel HOEFFEL et ses collègues reviennent sur leurs intentions de vote, au moins en solidarité avec le Bureau où le GCO a été évoqué maintes fois et où on était arrivé à un consensus. Avant de proposer à l'assemblée de délibérer sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de schéma, il remercie toutes les personnes du Syndicat mixte et de l'agence d'urbanisme qui ont permis d'aboutir à un projet qui recueille visiblement un très large consensus, hormis le point délicat que constitue l'aspect « conditionnel » du GCO.

A la fin du débat, plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président du Syndicat mixte propose à ses collègues d'adopter successivement 2 délibérations. Le président donne lecture du délibéré devant conduire à tirer un bilan très favorable de la concertation :

*Le Comité syndical,*

*Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 122-1 et suivant, et L 300-2,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1998, fixant le périmètre de la révision du schéma directeur de la région de Strasbourg et une extension du périmètre initial dudit schéma,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 1999, portant création du Syndicat mixte du schéma directeur de la région de Strasbourg,*

*Vu la délibération du Comité syndical du 1er juin 1999, adoptée lors de l'assemblée constitutive du Syndicat mixte, prescrivant la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (approuvé en mars 1973) et l'élaboration d'un nouveau schéma directeur sur le périmètre fixé par arrêté préfectoral du 30 décembre 1998,*

*Vu la délibération du Comité syndical en date du 23 mars 2002 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation du SCOTERS,*

*Après avoir entendu le président du Syndicat mixte présenter le bilan de la concertation, et en avoir débattu,*

*Sur proposition du président du Syndicat mixte,*

*Tire un bilan très positif de la concertation sur l'élaboration du SCOTERS, qui s'est déroulée du 23 mars 2002 au 21 mars 2005,*

*Dit que cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public ainsi qu'aux sièges des communes et Communautés de communes membres du Syndicat mixte.*

Le président met cette délibération aux voix :

**Pour : 34**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

**Cette délibération est adoptée par le Comité syndical.**

Le président propose ensuite aux élus de se prononcer sur l'arrêt du projet de schéma, et ainsi d'adopter la délibération suivante :

*Le Comité syndical,*

*Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 121-1 et suivant, et R 121-1 et suivant,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1998 , fixant le périmètre de la révision du schéma directeur de la région de Strasbourg et une extension du périmètre initial dudit schéma,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 1999, portant création du Syndicat mixte du schéma directeur de la région de Strasbourg,*

*Vu la délibération du Comité syndical du 1er juin 1999, adoptée lors de l'assemblée constitutive du Syndicat mixte, ayant décidé de prescrire la révision du SDAU (approuvé en mars 1973) et l'élaboration d'un nouveau schéma directeur sur le périmètre fixé par arrêté préfectoral du 30 décembre 1998,*

*Vu les comptes-rendus des réunions du Comité syndical des 4 juillet 2004 et 29 septembre 2004, retraçant les débats sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tenus en application de l'article L. 122-8 du Code de l'urbanisme,*

*Après avoir débattu de ce présent rapport au Comité syndical,*

*Sur proposition du président du Syndicat mixte,*

*Arrête le projet de schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS),*

*Dit que ce projet de schéma sera transmis pour avis aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents en matière d'urbanisme, au Préfet, à la Région Alsace, au Département du Bas-Rhin, et aux organismes mentionnées à l'article L. 121-4. Ces avis sont*

*réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de trois mois après transmission du projet de schéma,*

*Dit que cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public ainsi qu'aux sièges des communes et Communautés de communes membres du Syndicat mixte,*

*Charge le président de l'exécution de cette présente délibération.*

Le président met cette délibération aux voix :

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 9**

**Cette délibération est adoptée par le Comité syndical.**

Le président conclut la séance du Comité syndical en remerciant ses collègues de leur implication tout au long de l'élaboration du SCOTERS, et indique que ce projet va maintenant être transmis officiellement à un certain nombre d'organismes, pour **consultation**.

Le président remercie les participants et les invite autour d'un verre de l'amitié offert par la commune de Bischheim qui clôture la séance du Comité syndical.

**Le président,**

**Robert GROSSMANN**